

# Avis au lecteur

La date de mise à jour précisée en début d'ouvrage correspond à la date de publication au *Bulletin officiel des conventions collectives* (BOCC) du dernier texte pris en compte dans la présente édition.

Le *Bulletin officiel des conventions collectives* (BOCC) est accessible sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

Pour identifier la convention collective applicable à votre entreprise, vous disposez des informations disponibles sur votre bulletin de paie ou sur l'avis affiché sur votre lieu de travail. Vous pouvez également vous adresser aux représentants du personnel de votre entreprise.

Pour vous aider à comprendre ou à appliquer une convention collective :

- [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr) ;
- [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ;
- les directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Rejoignez Les éditions des Journaux officiels sur





# Sommaire

Signataires	VII
Liste chronologique des textes	IX

## Texte de base

Préambule	1
-----------	---

### **Titre I<sup>er</sup>. Dispositions générales**

Article 1 <sup>er</sup> . Champ d'application	2
Article 2. Entrée en vigueur. Durée	2
Article 3. Révision ou modification	2
Article 4. Dénonciation	3
Article 5. Commission nationale d'interprétation et de conciliation	3
Article 6. Commissions décentralisées de conciliation	4
Article 7. Indemnisation des salariés participant aux négociations ou instances paritaires	7

### **Titre II. Liberté d'opinion et liberté syndicale**

Article 8. Liberté d'opinion	8
Article 9. Droit syndical	8
Article 10. Représentation du personnel	9

### **Titre III. Égalité professionnelle**

Article 11. Égalité professionnelle entre hommes et femmes	13
--	----

### **Titre IV. Contrat de travail**

Article 12. Embauche	13
Article 12.1. Changement de prestataire et continuité du contrat de travail	14
Article 13. Contrat à durée indéterminée	18
Article 14. Contrat à durée déterminée	19
Article 15. Contrat à temps partiel	20
Article 16. Travailleurs handicapés	20
Article 17. Promotion interne	20

### **Titre V. Apprentissage et formation**

Article 18. Apprentissage	21
Article 19. Formation professionnelle	21
Article 20. Stagiaires des écoles hôtelières et autres écoles	21

### **Titre VI. Durée et aménagement du temps de travail**

Article 21. Temps de travail dans l'industrie hôtelière	22
Article 22. Aménagement du temps de travail	29

### **Titre VII. Congés et suspension du contrat de travail**

Article 23. Congés payés	31
Article 24. Indemnités de congé	32
Article 25.1. Congés pour événements familiaux	33
Article 25.2. Congés pour enfant malade	33
Article 26. Jours fériés	33
Article 27. Congés de formation économique, sociale et syndicale	34
Article 28. Maternité	34
Article 29. Maladie, accident du travail, maladie professionnelle, inaptitude	34

### **Titre VIII. Rupture du contrat de travail**

Article 30. Préavis	37
---------------------	----

Article 31. Dispositions spécifiques au licenciement pour motif économique	38
Article 32. Indemnisation de licenciement	38
Article 33. Départ à la retraite	39

## **Titre IX. Salaires et classifications**

Article 34. Classifications	39
Article 35. Salaires	43

## **Titre X. Prévoyance**

45

## Annexes

Annexe I. Grilles de classification	47
Annexe II. Modalités de calcul des salaires résultant de l'application de l'accord du 2 mars 1988 modifié par les articles 21 et 35 de la convention collective	63
Annexe III. Modèle de contrat de travail à durée indéterminée	71

## Conditions de travail

Avenant n° 1 du 13 juillet 2004 relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, aux congés payés, au travail de nuit et à la prévoyance	75
Avenant n° 2 du 5 février 2007 relatif à l'aménagement du temps de travail	111
Accord du 18 septembre 2012 relatif à la lutte contre le travail illégal	137
Avenant n° 19 du 29 septembre 2014 relatif à l'aménagement du temps de travail	147

## Formation professionnelle

Accord du 15 décembre 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et des activités connexes	155
Accord professionnel du 28 mars 2007 relatif aux objectifs, aux priorités et aux moyens de la formation professionnelle dans l'hôtellerie, la restauration et les activités connexes	195

Avenant n° 1 du 12 février 2008 à l'accord du 15 décembre 2004 relatif au financement du tutorat	233
Avenant n° 10 du 15 décembre 2009 relatif à la prime au tuteur accrédité	235
Accord du 26 mai 2016 relatif à l'OPCA FAFIH et à l'orientation, la formation professionnelle et l'apprentissage dans l'hôtellerie, la restauration, les loisirs et les activités du tourisme	239
Avenant n° 26 du 13 octobre 2017 relatif au permis de former en alternance	257
Accord du 19 décembre 2018 relatif à la commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation de l'industrie hôtelière	261
Accord professionnel du 14 mars 2019 relatif à l'OPCO (forte intensité de main-d'œuvre)	269

## Modification de la convention

Avenant n° 6 du 15 décembre 2009 portant modification de la convention	293
Avenant n° 1 du 29 juin 2010 à l'avenant n° 6 du 15 décembre 2009 relatif à la prime liée à la réduction du taux de la TVA	301

## Frais de santé

Accord du 6 octobre 2010 relatif aux frais de santé	305
Accord du 11 juillet 2013 relatif à la santé au travail et à l'emploi des seniors	319
Avenant n° 7 du 21 mars 2019 à l'accord du 6 octobre 2010 relatif à la mise en place d'un régime professionnel de frais de santé	337

## Paritarisme

Avenant n° 11 du 29 avril 2010 relatif à la prévoyance	343
Accord du 16 novembre 2010 relatif à la création de l'association paritaire de gestion des moyens de HCR prévoyance et HCR santé	347
Accord du 22 janvier 2019 relatif à la mise en place de la CPPNI	355
Accord du 4 février 2019 relatif à la dissolution de l'association paritaire de gestion des moyens HCR prévoyance et HCR santé	363

## Retraite complémentaire

Accord du 30 juin 1998 relatif à la retraite complémentaire des salariés 365

## Traiteurs-organiseurs de réceptions (couverture conventionnelle)

Accord patronal du 17 mars 1999 relatif à la couverture conventionnelle  
des traiteurs-organiseurs de réception 375

## Accords régionaux

Procès-verbal du 12 février 1999 de la commission de conciliation de  
Poitou-Charentes relatif aux dates de saison 377

Accord du 1<sup>er</sup> juillet 1999 portant création d'une commission régionale  
de conciliation (région Centre) 379

Avenant du 13 décembre 2000 relatif à la mise en place d'une  
commission paritaire en Haute-Saône 383

## Cadres

Avenant n° 22 *bis* du 7 octobre 2016 relatif aux cadres autonomes 389

## Salaires

Avenant n° 23 du 8 février 2016 395

Avenant n° 25 du 9 juin 2017 398

Avenant n° 28 du 13 avril 2018 401





# Signataires

## Organisations patronales :

FNIH ;  
FAGIHT ;  
GNC-FNIH ;  
SFH ;  
SNRL ;  
SNRPO.

## Syndicats de salariés :

FGTA Force ouvrière ;  
Fédération des services CFDT ;  
SEHOR CFE-CGC.

## Adhésions :

Confédération française des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et discothèques (CFHRCD), par lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1997 ;  
Syndicat national CFTC hôtellerie, restauration, par lettre du 3 septembre 2004 ;  
Syndicat de la fédération des commerces et des services UNSA, par lettre du 6 décembre 2004 ;  
Syndicat national de la restauration thématique et commerciale (SNRTC), par lettre du 10 février 2011.

## Dénonciation :

Syndicat national de la restauration publique organisée (SNRPO) par lettre du 19 juin 1998.